

Image not found or type unknown



Loi sur la liberte conditionnelle

Par **kali8**, le **01/07/2009 à 09:22**

Bonjour,rnj'aimerais savoir si une loi va bientot passer concernant la liberte conditionnelle pour une peine de 2 ans et a partir de combien de temps d'incarceration un detenu peut la demander

Par **doudou**, le **25/11/2009 à 10:38**

Bonjour,pour répondre a ta question il n'y a pas de nouvelles loi a venir concernant la liberté conditionnelle,et pour l'obtenir il faut que la peine qu'il reste a faire soit inférieur ou égale a 1 ans, et qu'il est effectuer au moins la moitié de sa peine s'il s'agit d'une première condamnation, et les deux tiers s'il s'agit d'une deuxième condamnation. bon courage .